

Image not found or type unknown



Filiation et regle de succession

Par **candy89**, le **17/01/2018 à 18:26**

Bonjour,
Mon frère étant décédé récemment, il y a une succession mais pas de testament. Il a fait l'objet d'une adoption simple en étant majeur, la famille adoptive est composée de la mère et de ses 2 enfants.
Nos parents biologiques ont été déchus totalement de leurs droits parentaux pour abandons d'enfants. Nous étions composés de 3 frères et 1 sœur naturels mineurs. Comment se passe la succession dans ce cas ?
Je reste à votre disposition pour d'avantage de précisions.
Merci de votre réponse.
Cordialement